

Cadrage des parcours U-GPEX – révision pour 2025-2026

Contexte et objectifs du parcours U-GPEX

Le parcours **Under-Graduate Program of Excellence (U-GPEX)** s'inscrit dans le cadre du projet **Minerve** visant à favoriser l'immersion progressive des étudiants dans les métiers de la recherche. Il repose sur :

- **Un accompagnement personnalisé** dès la L1 et un lieu dédié de travail collaboratif.
- **Une modularité des unités de formation**, liés à la connaissance inter et transdisciplinaire de la recherche.
- **Un accès aux laboratoires et plateformes expérimentales, pédagogiques, numériques** (FabLab, SimLab, FacLab, WebLab, etc.)
- **Une méthodologie innovante** favorisant le mode projet et l'apprentissage par la pratique.

L'objectif est d'amener les étudiants à cheminer vers des carrières scientifiques (SHS ou ST) en renforçant leur culture de la recherche et en facilitant leur progression vers le **doctorat**.

Sélection et critère d'admission dans un « Parcours Excellence Minerve U-GPEX »

Admission en L1 (via Parcoursup) selon le calendrier officiel de la plateforme

Les candidats doivent :

- Présenter un **très bon niveau académique**, en adéquation avec les exigences du parcours.
- Démontrer un **intérêt pour la recherche et l'innovation** dans leur lettre de motivation.
- Avoir un projet professionnel cohérent avec les objectifs de formation.

Attention : Le critère 1 est dominant (75-85%) permettra une notation en amont (moyenne générale élevée >>14). Ensuite pour les **étudiants répondant au critère 1**, les critères 2 et 3 tels qu'ils seront exposés dans la lettre de motivation, seront évalués par une note. Les autres étudiants recevront par défaut une **note de 10** au critère 2.

Admission en L2 ou L3 (via sélection interne – 30 Avril 2025)

- Dossier comprenant un **CV, les relevés de notes et une lettre de motivation sur leur intérêt pour la recherche et pour le parcours Excellence Minerve.**
- Candidature centralisée à l'adresse : aide.minerve@univ-orleans.fr
- Validation de la candidature par décision de l'équipe pédagogique au moment du jury du des S2 et S4.



Pour déterminer les CAL :

CAL de L1 = 10 par Parcours/Portail (déjà fixé sur Parcoursup).

CAL de L2 et L3 = **maximum de 15% des effectifs (Minerve ou non) sans dépasser 10 étudiants max par licence**

Attention : le Maintien dans le parcours Excellence Minerve d'une année sur l'autre est soumise à un avis de la commission Minerve de la Licence concernée. Un bilan en fin d'année permet de proposer à l'étudiant de continuer ou non le Parcours U-GPEX du programme Minerve avec comme critères :

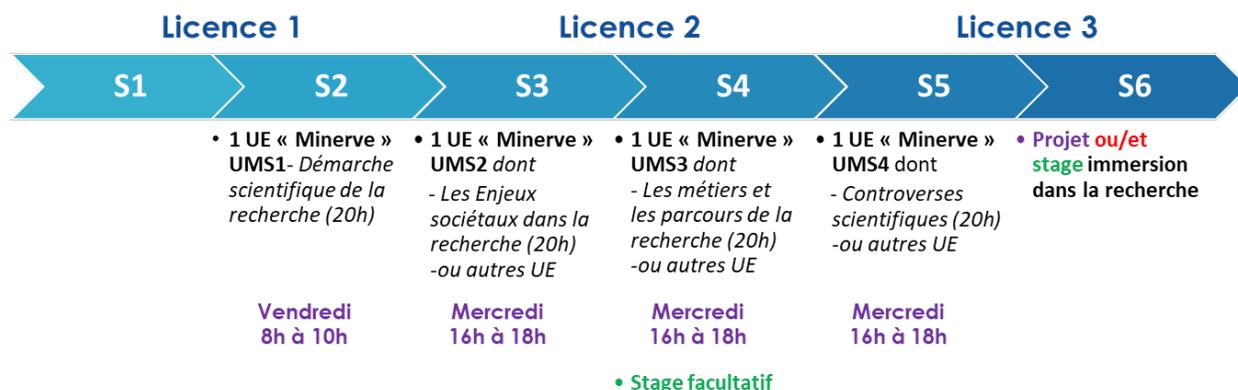
- Engagement de l'étudiants dans les UE spécifique Minerve (UMS) de U-GPEX.
- Ensemble des résultats sur le Semestre impair et le Semestre pair de l'année.

Cas particulier des étudiants étranger ou CPGE :

Une proposition d'intégration dans le programme Minerve peut être faite en fonction du dossier de l'étudiant :

- Lors de la candidature
- Proposition en L3 si l'étudiant est admis en L2
- Changement de parcours en cours d'année à la mi-année

Organisation et maquette pédagogique (lire le cadrage d'origine soumis au CFVU le 15/04/2024)



Principes généraux de structure des « Parcours Excellence Minerve U-GPEX » :

- Toutes les UE Minerve Spécifiques UMS de S2 à S5 sont de 2ECTS. Pour S3, S4 et S5, il faut mettre dans la maquette l'intitulé UMS2, UMS3, UMS4 Minerve sans spécifier l'intitulé précis car les étudiants choisiront dans un catalogue.
- La maquette du parcours U-GPEX doit être créer indépendamment comme un nouveau parcours à partir du parcours classique en ajoutant une UE Minerve chaque semestre de S2 à S5 de 2ECTS et en S6 un stage obligatoire.
- Pour obtenir 30ECTS, Il faut réduire les ECTS des UE de la maquette du parcours classique sans retirer d'UE.
- Une UE de stage/projet en laboratoire obligatoire en S6 comporte entre 2 et 4ECTS, et est organisée en discontinu sur le semestre sur 1 demi-journée par semaine minimum, puis qq semaines jusque fin mai ce qui nécessite un jury de S6 dans les premiers jours de juin. L'UE de stage de S6 est dans un bloc indépendant non compensable avec les autres UE.
- Une UE de stage facultatif est possible en S4 et l'UE de stage obligatoire de S6 peut être étendue utilisant l'UE stage facultative de S6.
- L'évaluation des stages ou des projets est sous forme d'oral et/ou rapport (mini-mémoire) à appréciation des disciplines.

Note : Minerve peut prendre en charge le stage de S6 pour les encadrants à hauteur de 2heqTD/étudiant.

Organisation de l'UE – Démarche scientifique de la recherche au S2. CM 8h mutualisés avec un contenu transdisciplinaire (voir fiche UE) + TD 12h déclinés par groupe (association de portails) avec des sujets en TD spécifiques à chaque groupe :

1. Physique – Chimie et Mathématiques - Physique (existe déjà dans les portails majeur Physique : « Démarche scientifique », à ouvrir aux étudiants Minerve U-GPEX de majeur Chimie et majeur Maths).
2. Mathématiques – Informatique et Mathématiques – Economie (« Démarche scientifique » à créer)
3. Géographie et Chimie – Sciences de la Terre et Sciences de la Vie – Chimie (« Démarche scientifique » à créer)

Le contenu et les modalités d'organisation/évaluation de l'UE « Démarche scientifique » du groupe 1 sont disponibles pour la création de l'UE dans les groupes 2 et 3. Si l'UE démarche scientifique existe déjà dans une maquette classique, il faut proposer une autre UMS qui sera prise dans le catalogue Minerve U-GPEX d'une autre année de Licence (exemple S4).

La capacité d'accueil dans cette UE est liée aux CAL avec autour de 20 étudiants en TD pour les groupes des Parcours excellence Minerve U-GPEX.